

16 Provinces

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/La gouverneure aux revendeurs de gaz butane...

"Je ne cautionne pas le désordre et la clandestinité"



La gouverneure Paulette Mengue M'Owono (milieu) a rencontré...



... les revendeurs de gaz du Moyen-Ogooué.

Esaië NDILOROUIM

Lambaréné/Gabon

DEPUIS quelque temps déjà, les habitants du Moyen-Ogooué éprouvent beaucoup de peine à se procurer du gaz butane à usage domestique. La situation n'a pas échappé à la gouverneure de la province, Paulette Mengue M'Owono qui, informée des plaintes émanant des couches sociales, a alors convoqué à son cabinet, il y a quelques jours, l'ensemble des revendeurs en vue d'être édifiée sur les raisons de cette pénurie, et les moyens éventuellement mis en œuvre pour y remédier. Surtout qu'à

cette réunion, était également présent un représentant des Hydrocarbures, Charles Louembet.

« Je vous ai appelés aujourd'hui pour savoir quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés sur le terrain, tant sur le plan administratif qu'autres. Comme vous le savez, il y a une pénurie de gaz butane dans notre province et je voudrais en savoir les causes. Sachez aussi que je suis la première responsable administrative dans le Moyen-Ogooué. Et si quelque chose ne va pas, je suis automatiquement interpellée. En écoutant les cris de mes compatriotes sur la question du gaz, j'ai compris qu'il y a un problème, mais lequel ? », a lancé Paulette Mengue

M'Owono aux revendeurs. Avant de leur présenter Charles Louembet, assis à sa droite, comme le représentant du directeur provincial des Hydrocarbures. « Car c'est cette entité qui vous encadre dans la vente du gaz », dira la gouverneure.

Et le représentant des hydrocarbures de hausser le ton contre les opérateurs de gaz, singulièrement ceux d'origine étrangère, qui ont pour la plupart décliné l'invitation de l'autorité provinciale -, « parce qu'ils pensaient que des amendes à payer séance tenante leur seraient taxées, comme le font certains agents de l'Etat. » Or, pour la gouverneure, il est question de recueillir des informations réelles en rapport

avec le problème posé, de le cerner en d'une solution. Invités à prendre la parole, à la suite de certains faits portés à la connaissance de Mme Mengue, par le représentant des Hydrocarbures, les commerçants ont mis à l'index les nombreuses tracasseries et amendes dont ils seraient l'objet au quotidien, ainsi que divers autres comportements peu orthodoxes dont ils seraient eux-mêmes les auteurs. En outre, il y a le fait que beaucoup de revendeurs étrangers travaillent sans les documents administratifs (carte de séjour et patente notamment) leur permettant de circuler librement sur le territoire national. Toutes choses qui perturbent leur activité.

« Je vous conseille de vous mettre vite en situation régulière. Vous devez payer vos cartes de séjour, vos patentes et agréments comme vous l'a expliqué monsieur Charles Louembet des Hydrocarbures. Je ne cautionne pas le désordre et la clandestinité. Chaque pays a ses lois, règles, us et coutumes. Donc, allez dire à vos compatriotes qui ont choisi librement de vivre avec nous au Gabon de se conformer », a alors lancé Paulette Mengue M'Owono.

Il est à noter que chaque revendeur de gaz doit impérativement disposer d'une autorisation technique, être immatriculé aux Hydrocarbures et payer une somme de 10 000 francs par an pour être autorisé à vendre 25 bou-

teilles de gaz. La direction se charge de donner des cages de stockage des bouteilles en fonction du nombre sollicité.

Il s'agit donc des conditions élémentaires que, malheureusement, trop peu de revendeurs remplissent.

La gouverneure a par conséquent conseillé à ses interlocuteurs de se rapprocher de la direction provinciale des Hydrocarbures, afin d'être édifiés sur les éléments constitutifs du dossier relatif à la vente du gaz. Un secteur qui, là aussi, n'attire pas de nombreux nationaux.

En effet, avec 104 opérateurs recensés dans la commune de Lambaréné, seuls 4 sont Gabonais, a révélé M. Louembet.

... et rencontre gouverneure-communautés étrangères

"Vous faites partie intégrante de notre cité, alors intégrez-vous"

E.N.

Lambaréné/Gabon

"Je vous ai invités (...) afin d'échanger avec vous, responsables des communautés étrangères. Je voudrais vous connaître et me présenter à vous car, vous faites aussi partie intégrante de notre cité et, partant, du pays. Je compte aussi sur vous pour bien faire mon travail de gouverneure. Et comme vous le savez, je suis le représentant du président de la République, S E Ali Bongo Ondimba, dans le Moyen-Ogooué. J'ai promis au ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Monsieur Lambert Noël Matha, lors de mon installation, que je devais travailler avec tout le monde, y compris vous», a déclaré la gouverneure du Moyen-Ogooué, Paulette Mengue M'Owono, en recevant, à son cabinet de travail, treize des quinze présidents des communautés étrangères vivant



Paulette Mengue M'Owono ...

à Lambaréné. Elle a, par la suite, demandé à ces derniers de se mettre en règle vis-à-vis de l'Etat gabonais. Aussi, a-t-elle exhorté ses interlocuteurs, responsables des communautés étrangères, à sensibiliser, conseiller et orienter leurs compatriotes sur la bonne voie, c'est-à-dire res-

pecter seulement et scrupuleusement les lois et règlements en vigueur dans le pays. Pour la gouverneure, « tous ceux qui s'y conforment en ayant leur carte de séjour et les documents afférents à leurs activités commerciales, se sentiront bien et sont mes amis. Mais, ceux qui font dans le banditisme, la clandestinité

et autres maux dangereux, ne seront jamais mes amis », a-t-elle averti.

Profitant de la présence des auxiliaires de commandement, la gouverneure a également abordé la question de la Journée citoyenne initiée par le président de la République et qui a lieu tous les premiers samedis du mois. «

Cette journée permettra à chacun de nous, Gabonais ou expatriés, de mettre de la propriété dans son milieu de travail ainsi que dans son domaine de vie au quotidien. Car la maladie ne choisit pas » sa cible.

Les présidents des communautés étrangères, par la voix de leur porte-parole

Djimy Bâ, ont remercié la gouverneure pour cette initiative et sa franchise. Ils ont promis de faire large diffusion de ses conseils auprès de leurs compatriotes résidant dans la province. Non sans assurer l'autorité de tout mettre en œuvre pour faire respecter les lois en vigueur au Gabon.



... aux représentants des communautés étrangères : "conformez-vous aux lois et règlements du Gabon".